



CANADA

PERSPECTIVES SYNDICALES SUR LES ODD

#HLPF2023

LES TRAVAILLEURS RÉCLAMENT UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR LA RELANCE ET LA RÉSILIENCE

LES TRAVAILLEURS ONT BESOIN DE RÉPONSES DURABLES AUX CRISES MULTIPLES

Pour relever le défi posé par la pandémie de Covid-19, le gouvernement canadien a mis en place des prestations d'aide d'urgence liées à la pandémie, qui ont permis de réduire la pauvreté en dépit d'une hausse sans précédent du chômage. Comme le montrent les résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu (2021), la suppression des prestations d'aide au revenu a entraîné un retour des taux de pauvreté à leurs niveaux d'avant la pandémie et, dans certains cas, un dépassement de ces taux (par exemple, pour les personnes âgées hors famille). En 2021, plus de 18 % des Canadiens (près de 7 millions de personnes) vivaient dans des ménages ayant connu une insécurité alimentaire marginale, modérée ou grave, en hausse par rapport aux 15,7 %, ou 5,8 millions de personnes, en 2020. Les familles avec enfants étaient plus susceptibles de connaître l'insécurité alimentaire. Les prix des denrées alimentaires, cette année, ont augmenté au moins deux fois plus vite que l'inflation globale des prix à la consommation, aggravant par là même les effets des coûts élevés du logement, du transport et du chauffage domestique. Malgré la pression baissière sur le niveau de vie, la baisse des salaires réels moyens et le retrait des mesures de relance budgétaire décidées pendant la période COVID, la politique monétaire reste axée sur le ralentissement de l'investissement des entreprises et le ralentissement du marché du travail.

Pour relever les défis posés par la crise climatique, le gouvernement canadien a présenté un plan intérimaire pour l'emploi durable et s'est engagé à introduire une loi sur l'emploi durable d'ici à la fin de l'année 2023. La législation devrait inclure des principes directeurs, des structures de gouvernance et des dispositions en matière d'établissement de rapports, y compris l'obligation pour le gouvernement de préparer et de mettre en œuvre des plans d'action quinquennaux en faveur de l'emploi durable, et ce à compter de 2025.

LES SYNDICATS SONT-ILS PRÉSENTS À LA TABLE ?

En 2021, le gouvernement canadien a lancé une stratégie nationale sur le Programme 2030. La ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social est globalement responsable de la mise en œuvre des ODD par le Canada, en collaboration avec tous les autres ministres et leurs départements. Le ministre du Développement international, quant à lui, se fait le champion des efforts déployés par le Canada sur la scène internationale en matière d'ODD. Tous les ministres, départements et agences du gouvernement fédéral sont responsables de la mise en œuvre des ODD dans leurs domaines de compétence respectifs. Une unité chargée des ODD coordonne les efforts, sensibilise, contrôle et rend compte de la mise en œuvre des ODD. Le gouvernement canadien indique qu'il a octroyé 59,8 millions de dollars canadiens de financements sur 13 ans (2018 à 2031) pour la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, différents programmes fédéraux apportent leur soutien aux partenariats dans le cadre de divers objectifs de développement durable.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD sont communiqués dans le cadre

du Forum politique de haut niveau (FPHN) et d'autres rapports gouvernementaux afférents aux ODD. Le Canada prépare actuellement son deuxième Examen national volontaire (ENV). Le gouvernement a lancé une consultation publique, invitant tous les citoyens et la société civile à contribuer à l'ENV. Les réponses obtenues dans le cadre de cette enquête serviront à établir le rapport national. D'autres activités d'engagement comprendront une sensibilisation ciblée visant à encourager la participation des différents groupes de parties prenantes, y compris les organisations syndicales, telles que les départements du gouvernement du Canada, les provinces et les territoires, les municipalités, les membres du parlement, les peuples autochtones, les jeunes et les principales parties prenantes des ODD.

Les syndicats ont la possibilité de soulever des questions relatives à la mise en œuvre des ODD par le biais des plateformes existantes, telles que les discussions bilatérales, les discussions tripartites de l'OIT, ou par la soumission de notes, ainsi qu'à l'occasion de tables rondes tripartites annuelles, par exemple.

TRANSPARENCE



Accès régulier à des informations limitées

CONSULTATION



Consultation/plateforme multipartite structurée

DIALOGUE SOCIAL



Contributions individuelles des partenaires sociaux au gouvernement national



LE TRAVAIL (DÉCENT) EST-IL EN VOIE D'ÊTRE ACCOMPLI ?

S'agissant de l'**ODD 1**, les indicateurs relatifs à la **cible 1.1 (élimination complète de l'extrême pauvreté)** montrent que le Canada se classe au 15^e rang des pays les plus développés du monde en 2021, avec un IDH de 0,936. Alors qu'en 2018, seulement 0,2 % de la population vivait sous le seuil international de pauvreté, 7,6 % des Canadiens âgés de 18 à 64 ans étaient des travailleurs pauvres. La proportion de travailleurs pauvres était particulièrement élevée parmi les hommes et les femmes noirs, les membres des Premières nations et les immigrants récents. En ce qui concerne la **cible 1.3 (mise en place de systèmes de protection sociale appropriés au niveau national)**, en 2018, la couverture s'élevait à 100 % de la population bénéficiant d'au moins une prestation de protection sociale. Toutefois, en 2019, seuls 69,1 % des employés étaient couverts par des prestations en cas d'accident du travail et seuls 68 % des personnes gravement handicapées étaient couvertes par des prestations de protection sociale en cas d'invalidité. En 2017, les dépenses sociales du Canada représentaient 23,1 % du PIB, soit plus que la moyenne de l'OCDE (20,9 %).

Des progrès supplémentaires doivent être accomplis pour atteindre l'**ODD 5** et la **cible 5.4 (reconnaître et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés)**. De fait, en 2015, les femmes étaient plus nombreuses à effectuer les travaux ménagers (89 % contre 76 % des hommes) et passaient plus de temps à s'occuper de leurs enfants (une heure contre 30 minutes par jour pour les hommes). Les femmes étaient également plus susceptibles de s'occuper d'un membre de la famille ou d'un ami adulte (3,3 % contre 1,2 % pour les hommes). Pour ce qui est de la **cible 5.5 (participation entière et effective des femmes)**, la proportion de sièges occupés par des femmes au parlement est passée de 20,6 % en 2000 à 30,5 % en 2022, mais demeure largement en deçà de la parité. En 2018, le gouvernement canadien a approuvé la Loi sur la budgétisation sensible aux sexes et a élaboré un Cadre des résultats relatifs aux genres pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière d'égalité des genres.

S'agissant de l'**ODD 8**, des efforts doivent encore être déployés pour promouvoir la **cible 8.3 (création d'emplois décents)**, sachant qu'en 2019, 10,8 % des emplois pouvaient être considérés comme vulnérables. Pour ce qui concerne la **cible 8.5 (plein emploi productif et travail décent pour tous)**, le taux de chômage en 2022 était de 5,3 % (5,4 % pour les hommes et 5,1 % pour les femmes) – le taux le plus bas enregistré depuis 1976, malgré les fortes hausses enregistrées en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19. Le taux de sous-emploi a également diminué, pour atteindre 7,3 % en 2022. L'indicateur NEET (jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation) pour l'**objectif 8.6 (réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation)** s'élevait

à 12,9 % en 2021 (contre 17,9 % l'année précédente). Les syndicats signalent que les jeunes autochtones sont deux fois plus susceptibles d'être des NEET que leurs pairs non autochtones. Les progrès concernant la **cible 8.8 (protéger les droits des travailleurs et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs)** doivent être améliorés. En effet, après une baisse soutenue, les accidents du travail non mortels sont en hausse depuis 2016.

En ce qui concerne l'**ODD 10** et la **cible 10.4 (parvenir progressivement à une plus grande égalité)**, en 2019, la part de revenu détenue par les 10 % les plus riches s'élevait à 25,3 %, tandis que celle des 20 % les plus pauvres était de 7,1 %. La part du PIB provenant du travail, qui comprend les salaires et les transferts de protection sociale, n'a que légèrement augmenté, passant de 60,1 % en 2004 à 60,8 % en 2019. En ce qui concerne la **cible 10.7 (migration et mobilité)**, bien que le gouvernement consulte régulièrement les parties prenantes sur ses plans en matière d'immigration, les syndicats ne sont pas impliqués dans ces discussions. Les syndicats font part de leurs vives inquiétudes concernant les droits des travailleurs migrants, qui ne bénéficient pas d'une protection totale de leurs droits et sont soumis à l'exploitation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'**ODD 13**, le Canada a lancé en 2023 un Plan pour des emplois durables, à la suite d'une consultation, notamment avec les syndicats. Un secrétariat pour l'emploi durable a été mis sur pied pour coordonner les politiques, tandis qu'un Conseil des partenariats sur les emplois durables encouragera les consultations, notamment avec les syndicats. Davantage de fonds ont été alloués pour soutenir la formation aux emplois verts.

S'agissant de l'**ODD 16 (sociétés pacifiques et inclusives)**, il est préoccupant que des cas occasionnels d'arrestation arbitraire de travailleurs et de syndicalistes aient été relevés, de même que des violations du droit d'association et du droit de grève. Les syndicats signalent que l'augmentation des attaques en ligne contre des fonctionnaires, des journalistes et des défenseurs des droits humains a nui à la liberté des médias au Canada.



LES SYNDICATS DEMANDENT QUE PERSONNE NE SOIT LAISSÉ POUR COMPTE

Les syndicats demandent au gouvernement canadien de :

- Promouvoir la création d'emplois décents :
 - Rétablir le plein emploi en tant qu'objectif principal de la politique macroéconomique,
 - Investir dans des emplois et des formations durables, dans l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'alphabétisation et dans les compétences essentielles,
 - Remplacer les permis de travail liés pour les travailleurs migrants par des permis de travail ouverts et des voies d'accès à la résidence permanente,
 - Améliorer la qualité de l'emploi en mettant fin à la classification erronée des employés, en interdisant le transfert de contrat, en garantissant l'égalité de traitement pour les travailleurs à temps partiel et en renforçant les droits des travailleurs à distance et de ceux qui travaillent via des plates-formes numériques,
 - Supprimer les obstacles à la syndicalisation et introduire une loi anti-briseurs de grève solide pour empêcher les entreprises de recourir à des travailleurs de remplacement en cas de grève,
 - Assurer une transition juste en veillant à ce que les investissements dans les énergies propres créent des emplois de qualité.
- Promouvoir la protection sociale :
 - Mener une réforme de l'assurance-emploi afin d'améliorer l'accès à des prestations ordinaires et spéciales adéquates,
 - Fournir des soins dentaires et une assurance médicale universelle (Pharmacare).
- Relever les salaires minimums et veiller à ce qu'ils augmentent proportionnellement au coût de la vie.
- Promouvoir la justice en matière d'égalité des genres au travail, garantir la parité salariale, prévenir la violence sexiste sur le lieu de travail.
- Investir dans les services publics de soins pour réduire et redistribuer les soins non rémunérés.
- Renforcer les normes du travail fédérales et provinciales, assurer la conformité avec les conventions de l'OIT et autres obligations.
- Promouvoir le dialogue social à tous les niveaux – avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les employeurs.



Cette publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de RSCD/CSI et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.